



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/23

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 144'000.00 POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA
RÉFECTION DES TERRAINS DE PÉTANQUE

Demande d'un crédit de CHF 144'000.00 pour l'agrandissement et la réfection des terrains de pétanque.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis s'inscrit dans le souhait de répondre à la forte demande des usagers des terrains de pétanque préverengeois en leur offrant un nombre de terrains de pétanque correspondant à la fréquentation constatée sur place à toute heure et en toute saison, mais également en permettant au club Pétanque Plage Préverenges de pouvoir y organiser des compétitions par la mise en place d'un nombre suffisant de terrains. Une deuxième étape de réfection de la zone du Bief pourrait avoir lieu ultérieurement, concernant plus spécifiquement la zone du tennis et/ou des Pirates du Bief.

2. Procédure (marché public)

En cas d'acceptation du présent préavis, la Municipalité pourra procéder à l'adjudication des travaux de gré à gré dans la mesure où le montant estimé des travaux ne dépasse pas le seuil des marchés publics pour les marchés de construction, conformément aux dispositions de la Loi sur les marchés publics (LMP-VD) et de son règlement d'application (RLMP-VD), et procéder aux travaux pour une utilisation dès l'été 2023.

3. Descriptif des travaux

Les travaux projetés consistent à agrandir la surface de terrain de pétanque existante afin de pouvoir offrir au total huit terrains de pétanque normés pour des tournois régionaux (dimensions 3 m x 12,5 m).

Compte tenu du nombre de terrains qui sera mis en place, il est projeté d'augmenter également le nombre de couverts, en disposant deux couverts identiques côté lac. Le couvert existant sera quant à lui démolé compte tenu des coûts qu'engendreraient son déplacement et sa réfection, notamment l'étanchéité de la toiture. Les accès aux terrains ainsi qu'aux couverts seront également adaptés dans le même esprit que ceux existant à ce jour, l'éclairage sportif sera remis aux normes ainsi que les réseaux électriques en place sur la parcelle.

4. Développement durable

Les offres seront demandées à des entreprises de la région, voire de Suisse. L'éclairage sportif existant sera remplacé par un éclairage LED. Les mouvements de terre seront limités au maximum afin de minimiser l'impact des travaux sur l'environnement et contenir les coûts. En ce sens, le réemploi des matériaux sur site (gravier, bordures métalliques, poutres en bois, etc.) sera également priorisé. Les chemins et les terrains seront réalisés en gravier afin de garantir la perméabilité des surfaces. Des plantations avec des essences locales soigneusement choisies compléteront les installations.

5. Coûts des travaux

Paysagiste

Afin de pouvoir définir le montant des travaux relatifs aux terrains de pétanque eux-mêmes, trois offres ont été demandées à des bureaux locaux, qui ont été conviés sur site afin qu'ils puissent établir une offre comprenant les éléments suivants :

- Terrassement
- Création d'une surface complémentaire de terrains de pétanque (dont la composition doit être similaire à l'existant)
- Création des accès nécessaires à la nouvelle configuration des terrains et des couverts (cheminement et escaliers)
- Déplacement des réseaux existants (eau pluviale, électricité)
- Remise en état de la zone de verdure

Couverts

Concernant les couverts pour les usagers, la demande d'offre pour le déplacement et l'assainissement du couvert existant a été effectuée auprès de Blanchard Charpente (adjudicataire qui a réalisé le couvert existant en 2011) ainsi que le coût pour la réalisation d'un nouveau couvert similaire à celui existant. Les coûts étant très importants, il a été décidé de provisionner un montant de CHF 40'000.00 pour l'acquisition de deux nouveaux couverts, et ne pas assainir le couvert existant qui présente un nombre conséquent de problèmes et malfaçons.

Éclairage sportif

Une offre pour la mise en conformité de l'éclairage sportif (lampadaire LED) a été demandée à la société Duvoisin Groux SA, en charge à l'époque de l'éclairage actuellement en place.

Le montant total TTC estimé s'élève à :

Mise à l'enquête

Géomètre	CHF 2'000.00
Taxes et frais	<u>CHF 3'000.00</u>

Sous-total 1 *CHF 5'000.00*

Travaux

Plans	CHF 3'000.00
Démolition et évacuation du couvert existant	CHF 5'000.00
Création de 8 terrains de pétanque	CHF 55'000.00
Achat et installation de 2 couverts	CHF 40'000.00
Éclairage sportif	<u>CHF 19'000.00</u>

Sous-total 2 *CHF 122'000.00*

Sous-totaux 1 et 2 *CHF 127'000.00*

Divers et imprévus (5 % sous-totaux 1 et 2) CHF 6'350.00

Total HT **CHF 133'350.00**

TVA (7,7 %) CHF 10'267.95

Total TTC **CHF 143'617.95**

Arrondis TTC **CHF 144'000.00**

6. Calendrier prévisionnel

Sous réserve d'aléas administratifs et/ou techniques, le calendrier prévisionnel des travaux se présente comme suit :

- | | |
|---|---------------|
| • Dépôts du préavis au Conseil communal | Janvier 2023 |
| • Octroi du crédit par le Conseil communal | Février 2023 |
| • Mise à l'enquête | Mars 2023 |
| • Procédure d'appels d'offres/adjudications | Avril 2023 |
| • Réalisation | Mai-Juin 2023 |
| • Réception et mise en service | Juin 2023 |

7. Financement

La dépense de CHF 144'000 sera couverte soit par les avoirs en compte de la commune, soit par l'emprunt.

Compte tenu de la nature des travaux, une subvention auprès du "Fonds du sport vaudois" pourra être demandée via le portail Octopus avant le démarrage des travaux. Cette subvention pourrait couvrir jusqu'à 20 % du coût des installations sportives.

8. Comptabilisation

La Municipalité propose de comptabiliser cette dépense de CHF 144'000.00 de la manière suivante :

- utilisation de l'entier du fonds de réserve « Provision pour le développement du sport », d'un montant de CHF 85'714.15 ;
- amortissement, dès le bouclage comptable du préavis, en principe en 2023, sur une durée de 5 ans, du solde restant de la dépense, une fois la provision ci-dessus épuisée et le subside cantonal déduit.

9. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRÉVERENGES

- vu le préavis municipal n° 1/23 du 9 janvier 2023,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 144'000.00 pour l'agrandissement et la réfection des terrains de pétanque,
2. d'approuver la proposition de comptabilisation, à savoir :
 - utilisation de l'entier du fonds de réserve « Provision pour le développement du sport », d'un montant de CHF 85'714.15 ;
 - amortissement, dès le bouclage comptable du préavis, en principe en 2023, sur une durée de 5 ans, du solde restant de la dépense, une fois la provision ci-dessus épuisée et le subside cantonal déduit.

DIT

que ce montant sera payé, soit par les avoirs en compte de la commune, soit par l'emprunt.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 9 janvier 2023.

Au nom de la Municipalité
le Syndic :

Guy Delacrétaz

le Secrétaire :

Marc-André Burdet

Délégués de la Municipalité :

MM. Hervé Nusbaumer et Alain Garraux

**Proposition de date pour la
première séance de la Commission :**

Mardi 24 janvier 2023 à 19h30

Lieu :

Foyer du Château

Annexe :

- Réalisation de 8 terrains de pétanque - Avant-projet / Plan de situation

Préverenges, le 9 janvier 2023